Règlement des « Coups de cœur » 2027

Thème : « Contre-jour »

Article 1 - Organisation :
Objectif Image Angers organise une sélection de photographies sous forme de coups de cœur dont le thème est **« Contre-jour ».** Son échéance est fixée au :

Mercredi 27 janvier 2027

Article 2 – Conditions générales de participation :
La participation à cette sélection est gratuite. Elle est exclusivement réservée ***aux adhérents d'Objectif Image Angers ainsi qu'aux adhérents de l'ASPTT Angers***.

Article 3 - Présentation des photographies :
Tirage papier :
Chaque photographe pourra présenter au maximum 3 photographies sur tirage papier de format 20 x 30 cm. Ce format est impératif pour permettre l'encadrement ultérieur et les expositions. Ces tirages pourront être en couleurs ou en noir et blanc mais concourront dans un classement unique.

Les photographies comporteront au verso les mentions suivantes :
Pour les adhérents d'OI49 :
- Nom et prénom
- un titre et/ou une légende de la photo.

Pour les adhérents extérieurs :
- Nom et prénom
- Adresse,
- n° de téléphone,
- adresse mail,
- mention : ASPTT Angers
- un titre et/ou une légende de la photo.

La mention haut et bas devra aussi être apposée sur ce verso afin d'éviter les erreurs de présentation.
Sans ces mentions, les photos ne seront pas prises en considération.
Aucune mention ne devra apparaître sur le recto de la photo.

Fichiers numériques :
Les photographes fourniront un fichier numérique de chacune de leur photo au format jpeg et avec les dimensions : 1920px pour le plus grand côté.
Le fichier sera nommé : nom_prenom_titre

Article 4 - Proclamation des résultats et remise des prix :
La remise des prix aura lieu lors d'une soirée au cours du premier trimestre 2027.

Article 5 - Jury et critères de sélection :

Coups de cœur du jury :
Un jury composé de 3 à 5 membres, photographes ou artistes expérimentés sélectionnera sans les classer, **trois** photographies selon des critères de qualité esthétique et technique et de valorisation du thème **« Contre-jour » :**
- Gestion de la lumière (luminosité, contraste, …),
- Cadrage et composition,
- Créativité et originalité dans le traitement du thème,
- Sensibilité du juré (émotion, coup de cœur).

Un prix sera attribué aux trois lauréats.

Le jury se réserve le droit :
- de refuser une photographie s'il considère, après justification, que l'esprit et l'éthique du concours n'ont pas été respectés.
- de désigner un nombre inférieur de lauréats s'il juge la qualité des œuvres insuffisante ou un nombre supérieur si la qualité des images le justifie.

Coup de cœur des adhérents :
Lors de la soirée de remise des prix, et avant publication des résultats, les adhérents sélectionneront **une** photographie selon les mêmes critères de qualité esthétique et technique et de valorisation du thème **« Contre-jour »**.
Les adhérents ne pourront pas voter pour leur(s) propre(s) photo(s).
Un prix sera attribué au lauréat.

Article 6 - Les photos feront l'objet d'expositions :
Toutes les photos seront mises sous cadre de format 30x45 avec passe-partout à la charge du club Objectif Image Angers.
Elles seront exposées dans divers locaux : ville d'Angers, ASPTT, Saint-Gemme sur Loire, etc… Les concurrents qui le souhaiteront pourront récupérer leurs tirages à l'issue de la dernière exposition.
Toutes les photos présentées pourront être projetées sur écran lors de la remise des prix et seront diffusées sur le site web du club Objectif Image Angers.

Article 7 - Droits photographiques :
La participation à cette sélection implique l'autorisation par les auteurs de la publication de leurs œuvres dans le cadre exclusif de cette sélection (expositions et site web du club). Toute autre utilisation fera l'objet d'un accord préalable de l'auteur. L'auteur s'engage à avoir les autorisations auprès des personnes représentées.

Article 8 - Divers :
Les organisateurs se réservent le droit de toute modification de ce règlement, y compris de l'annulation de la sélection, sans que les candidats puissent prétendre à un quelconque dédommagement. Chaque participant en sera alors averti.
La participation à cette sélection implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement, sans possibilité de réclamation quant aux résultats.
Le non-respect de ce règlement entraînera la disqualification du candidat.

Article 9 – Dépôt des œuvres
Les photographies seront déposées ou envoyées au club, **37 route de Bouchemaine 49000 Angers.**
Les fichiers numériques seront envoyés à Win Lam Stratmains wl_stratmains@yahoo.fr

La date limite de réception des images sur papier et au format numérique est fixée au mercredi 27 janvier 2027.

Renseignements :
Dominique LOUBET, président d'Objectif Image Angers
06 74 93 98 83
dominique.loubet@me.com

Envoi des fichiers numériques :
Win Lam STRATMAINS, membre du comité directeur d'Objectif Image Angers
06 34 55 77 24
wl_stratmains@yahoo.fr